

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [2]

Artikel: Dernière heure

Autor: C.C.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275868>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Radio-TV: Femmes SVP

De nouvelles sociétés de radiodiffusion et télévision sont en train de se créer dans tous les cantons. Elles auront notamment pour tâches de collaborer avec ceux qui fabriquent les programmes en particulier les programmes concernant les cantons.

Les femmes forment la majorité des auditeurs et des téléspectateurs. Il est donc indispensable qu'elles soient nombreuses dans ces sociétés afin de faire valoir leurs intérêts et leurs préoccupations *en tant que femmes*.

Ecrivez donc à l'adresse qui convient en indiquant vos nom, âge, nationalité (les étrangers avec permis C sont admis) adresse, en disant que vous désirez devenir membre de la société radio-TV de vote canton. Voici les adresses :

Ge: case postale 425 1211 Genève 3
Vd: case postale 540 1000 Lausanne 17
Ne: case postale 53 2000 Neuchâtel
Vs: case postale 3332 1951 Sion
Fr: case postale 87 1700 Fribourg 2
Ju: case postale 275 2800 Délémont 1
Be: offices postaux ou secrétariats municipaux.

J. B-W.

Dernière heure

Lundi 21 janvier a été déposée l'initiative populaire « pour une protection efficace de la maternité », revêtue de 143 000 signatures. Il a fallu un peu plus d'une année pour les récolter — certainement moins de temps qu'il n'en faudra pour savoir ce qu'en diront les Chambres. Ayant déjà parlé de cette initiative dans un précédent numéro (voir no de décembre 1979, Editorial et « Genève ») nous nous contenterons ici d'en rappeler brièvement les cinq points :

- Assurance-maternité obligatoire et générale
- Solution légale uniforme indépendante de l'assurance-maladie
- Congé de maternité de 16 semaines
- Une protection étendue contre le licenciement pour toute la durée de la grossesse, du congé de maternité et du congé parental
- le point le plus épineux : un congé parental d'au moins neuf mois, avec compensation de la perte de gain calculée sur la base du revenu familial.

C. C.

IDÉES

La femme et la non-violence

tiré de « L'Essor », no 1, janvier 1980

Mon propos sera limité, car je ne suis pas une spécialiste de la non-violence. Je me pose simplement la question : qu'est-ce que la non-violence représente pour les femmes ? Mais dire *les femmes*, c'est généraliser un peu vite ; disons donc que mes réflexions s'appuient sur les expériences faites depuis vingt ans dans une association féminine, relativement contestataire, la FRC (Fédération romande des consommatrices).

Je pars de l'idée que la non-violence est à la fois une *méthode de refus* d'un individu ou d'un groupe à l'égard d'un pouvoir qui veut lui imposer sa loi et une manière pour cet individu ou ce groupe de *se faire entendre*.

Cette minorité donc, au lieu de se conformer à ce qu'on attend d'elle, au lieu de réagir avec violence, choisit de se faire entendre par un refus pacifique, qui peut aller jusqu'à la souffrance qu'on accepte (emprisonnement) ou qu'on s'impose (grève de la faim). Mais il demeure que, devant les exigences de l'autre, on met les pieds contre le mur.

Il y a donc plusieurs moments à distinguer dans l'action non violente :

- le refus tout d'abord, mais celui-ci peut se diviser en refus ne visant qu'à préserver la dignité d'un individu, ou en refus ayant une portée beaucoup plus générale (contre le racisme, la guerre, les dépenses militaires) ;
- Le choix de la méthode non violente ;
- la façon dont cette action est pratiquée : individuellement ou en groupe, de façon spectaculaire ou cachée.

Venons-en maintenant aux femmes, pour voir comment elles réagissent devant ce schéma.

Leur première difficulté — si je peux dire — se situe au niveau du refus déjà. Car le refus suppose déjà une attitude assez intransigeante, aussi intransigeante peut-être que celle du pouvoir. Or, le mouvement premier des femmes n'est pas le refus de ce que dit l'autre, mais la *tentative de dialogue* avec celui dont on ne partage pas les idées. Or, dialoguer c'est être ouvert à l'autre, l'écouter, être par conséquent moins fort peut-être sur ses propres positions ; c'est souvent aller vers un compromis.

Cette expérience a été souvent pratiquée par la FRC. En dialoguant, elle a beaucoup obtenu. Le dialogue est certes une forme de non-violence, mais pas dans le sens où je l'ai défini plus haut, comme une méthode de refus de ce qu'on veut nous imposer.

Si l'on en vient donc aux procédés non-violents proprement dits, on peut remarquer une évolution dans l'attitude des femmes. Elles, qui sont soumises de longue date à la domination masculine, connaissent le refus non violent, d'abord au niveau de leurs corps :

- refus de relations non désirées, refus du viol (aujourd'hui, les femmes font des procès ; hier, elles se résignaient) ;
- refus d'enfanter aussi (que pratiquent de très nombreuses jeunes femmes).

Ces refus demeurent individuels et cachés au sein des familles ; c'est une façon pour les femmes de se faire respecter en tant qu'individus. Les femmes ont encore une certaine peine à s'entendre sur une action commune non violente pour un objectif qui dépasse leurs problèmes individuels.

Pourtant, on découvre un deuxième stade dans leur refus. Par exemple, la FRC a organisé à cinq reprises des grèves d'achat, qui sont des refus non violents et qui ont généralement été de grands succès. Il s'agit là d'actions collectives mais qui, au niveau individuel, demeurent cachées. Personne ne sait si je n'achète plus de produits Nestlé ou de charcuterie mal étiquetée. L'ensemble de ces gestes individuels pèse lourd, mais les participants demeurent inconnus.

Troisième stade : les femmes commencent à s'affirmer dans des actions non violentes spectaculaires. Par exemple, lors de la visite du pape à Washington, cinquante-trois religieuses choquées de ce qu'il disait à propos du rôle des femmes dans l'Eglise se sont levées lors de son allocution dans la cathédrale et sont demeurées debout silencieuses au milieu de la foule assise, en guise de protestation.

Si donc je résume les limites d'une participation massive des femmes à des actes non violents, j'en vois trois :

- une préférence pour le dialogue, c'est-à-dire l'ouverture plutôt que le refus ;
- une difficulté à se regrouper pour une action dépassant les problèmes personnels (il y a des grèves d'ouvrières, mais en nombre infime à côté des grèves masculines) ;
- une préférence pour les actions qui ne les mettent pas trop en vedette.

Il demeure qu'une évolution se dessine, qu'elle est en cours, et que des actions impensables, il y a seulement dix ans se réalisent aujourd'hui.

Ariane Schmitt